

N° 1735 /MPCI/CA/PRMP/2023

Conakry, le 10 NOV 2023

*Le Chef de Cabinet*

## Avis d'Appel d'Offres Restreint (AAOR)

MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE  
(MPCI).

FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET  
SOCIAL (FDES).

*AAOR N°003/ MPCI/CAB/PRMP/2023*

Objet : *Invitation à une consultation restreinte pour le Projet de Construction de quatre (4) écoles à SIGUIRI et KINDIA en deux (2) lots.*

Mesdames, Messieurs,

1. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) à travers la Direction du Fonds de Développement Economique et Social a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, et a l'intention d'en utiliser une partie pour la construction de trois (3) écoles à Siguiiri et une (1) à KINDIA en deux (02) lots.
  - **LOT 1 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE (ECOLE KANKOU MOUSSA) A SIGUIRI, ECOLE PRINCIPALE DE SIGUIRI ;**
  - **LOT 2 : ECOLE KOUMBA SEKOU sis à Tabarakoro ECOLE A SARAKOLEAH A KINDIA.**
2. Les candidats sélectionnés ont la possibilité de soumissionner et d'obtenir plusieurs lots.
3. *Le présent appel d'offres concerne la construction des ouvrages suivants :*

Pour le Lot 1 : **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE (ECOLE KANKOU MOUSSA) A SIGUIRI**

- o **LYCEE KANKOU MOUSSA**
  - *Six (6) blocs R+2 soit 58 salles de classes*
  - *Une (1) direction*
  - *Une (1) infirmerie*





- Une (1) cantine pour élève et pour professeurs
- Deux (2) salles informatiques, 01 bibliothèque et 01 laboratoire
- Un (1) bloc médiathèque
- Les toilettes
- Un (1) château d'eaux
- La clôture
- Le mat
- Aménagement de la cour (espaces vert)
- Un (1) bâtiment de type F4 (Résidence du directeurs)
- Parking pour voitures et motos

#### **ECOLE PRINCIPALE DE SIGUIRI**

##### **o ECOLE PRINCIPALE**

- Six (6) blocs R+1 soit 48 salles de classes
- Une (1) direction
- Une (1) infirmerie
- Une (1) cantine pour élève et pour professeurs
- Une (1) salles informatiques et bibliothèque
- Aires de sport
- Les toilettes
- Un (1) châteaux d' eaux
- La clôture
- Le mat
- Aménagement de la cour (espaces vert)
- Deux (2) bâtiment de type F4 (Résidences des directeurs)
- Parking pour voitures et motos

##### **Pour Lot 2 : ECOLE KOUMBA SEKOU sis à Tabarakoro**

- 03 blocs de R+1 soit 24 salles de classes
- Une direction
- Une infirmerie
- Une cantine
- Les toilettes
- Un Châteaux d'eau





- *La Clôture*
- *Le mat*
- *Aménagement de la cour (espaces vert)*
- o **COLLEGE SARA KOLEAH**
  - *Trois (3) blocs R+2 soit 18 salles de classes*
  - *Une (1) direction +l'infirmierie*
  - *Une (1) cantine*
  - *Blocs de toilettes*
  - *Un (1) châteaux d ' eaux*
  - *La clôture*
  - *Le mat*
  - *Aménagement de la cour (espaces verts)*

Les travaux pour chaque lot seront exécutés dans un délai de six (06) mois.

4. La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après

**Lot 1 :**

N°	ENTREPRISES	ADRESSES	PAYS
1	GTMC GUINEE	Koron, commune urbaine de siguiri Téléphone :629 93 49 49 ;629 93 59 59	GUINEE
2	TITAN CONSTRUCTION GUINEA	Almamyia commune de kaloum Téléphone :620 99 89 31 Email : titanconstruction plus 2011@gmail.com	GUINEE
3	AICHI-DI-INTERNAL	Manquepas, Commune de Kaloum Téléphone :661 55 52 52 ;622 98 22 52 Email : aichiinternationalplus@gmail.com	GUINEE
4	SECON(SL) ltd	Milton Margai Collège Education and Technology, Goderich	FREETOWN, Sierra Leone
5	FOSSA GROUPE GUINEE	Camayenne, Commune de Dixinn Téléphone : 610 00 73 34 ;610 73 35	GUINEE

**Lot 2 :**

N°	ENTREPRISES	ADRESSES	PAYS
1	MOBINEK-GLOBAL- SERVICE SARL	Almamyia, C/Kaloum, Tel :+224 623 01 61 40 ; 00337883900. E-mail : keitamobinek@gmail.com	GUINEE
2	OKASIS CONSULTING SARL	Dixinn-Oasis, C/Dixinn, Tel : +224 625 04 15 59, +33766597823. E-mail : okasis.conseil@gmail.com .	GUINEE





3	EGEROT	Siège Social : .....	GUINEE
4	MAISON DU MEDECIN ET DU PARAMEDICAL.	Behanzin, C/Matoto, Tel :+224 626 88 19 78 ; +224 622 21 18 34 ; E-mail : maisonmedecinguinee@yahoo.fr	GUINEE
5	EGEMSAL SARL	Siège Social : .....	GUINEE

5. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants (voir le DOSSIER).

6. La participation à cet appel d'offres restreint tel que défini aux articles 28 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Restreint et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *Monsieur Paul ZOGBELEMOU, la Personne Responsable des Marchés Publics* du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, TEL : +224 660 65 22 22 EMAIL : [cpmp@mpci.gov.gn](mailto:cpmp@mpci.gov.gn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres Restreint à l'adresse mentionnée ci-après *Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Cellule de Passation des Marchés Publics, au septième (7<sup>eme</sup>) étage, de 09h à 16h du lundi au vendredi.*

8. Les exigences en matière de qualifications sont : *avoir un chiffre d'affaires annuel moyen de cinq milliards de francs guinéens (5 000 000 000 GNF) pour les travaux de construction réalisés au cours des trois (3) dernières années ; avoir une expérience en tant qu'entreprise principale pour la construction d'au moins deux ouvrages de nature et de complexité similaires aux Travaux à réaliser au cours des cinq dernières années (pour remplir cette condition, les ouvrages mentionnés devraient être achevés à concurrence d'au moins 70%) ; disposer des liquidités et/ou des facilités de crédit au moins égales à 50 % de la valeur de son offre financière et le cas échéant, les conditions exigées en termes de seuil de pourcentage du marché réservé aux entreprises nationales cotraitantes ou sous-traitantes ou de nombre minimum d'experts nationaux clés, de transfert de connaissances ou de technologie en tant que composante clé d'une mission ou du champ des travaux ou services. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*

9. Le présent appel d'offres restreint fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir le DAOR à l'adresse mentionnée plus haut **de 09h à 16h du lundi au Vendredi** contre un paiement non remboursable de 5.000.000 francs guinéens. Les candidats intéressés s'acquitteront du prix de vente du DAOR selon la répartition ci-après :

- 50 % au compte N°4111071 du Receveur Central du Trésor ;
- 30 % au compte N°2011 000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 20 % du prix du DAOR reviennent à l'Autorité Contractante.

11. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et en fichier électronique sur une clé USB à *la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)* du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale au plus tard le 27/11/2023 à 10 heures.





Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant dans la salle de réunion du MPC I le 27/11/2023 à 11 heures.

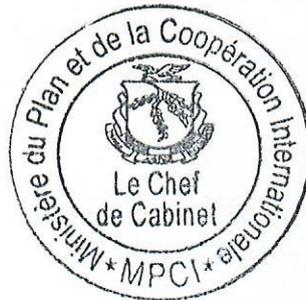
12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **2%** du montant de la soumission.

L'offre retenue doit comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché à la charge du titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A 2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP)

13. La législation régissant l'appel d'offres restreint est la législation guinéenne.



**Abdoulaye FOFANA**

